COMPTE RENDU REUNION SYNDICALE
SIBEPOVI du JEUDI 24 mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt quatre mars à 18 h 30 heures, le **S**yndicat **I**ntercommunal des communes de **BE**rthecourt, **Po**nchon, **Vi**llers Saint Sépulcre, Heilles, Mouchy-le-Chatel s'est réuni à la Mairie de Berthecourt.

Etaient présents :

TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
Berthecourt : Madame Borderes	**Berthecourt** : Mesdames Araujo et Crola
Ponchon : Madame Delaby	**Ponchon** :
Villers Saint Sépulcre : Mesdames Caudron, Clary-Wawrin et Potin	**Villers Saint Sépulcre :**
Heilles Monsieur Thomas **Mouchy-le-Chatel** :	**Heilles :**

Etaient absentes excusées : Mme AUTIN et Monsieur CALLEN (procurations données)

La séance a été ouverte sous la Présidence de Madame BORDERES Lydia.
Madame Cathie CROLA est désignée Secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

Les compte-rendu des réunions des 18/11/21 et 06/12/21 sont approuvés à l'unanimité.

1. **Délibération N°1 :**

Le Conseil syndical après avoir constaté que le compte de gestion du Receveur syndical présente des résultats identiques au compte administratif 2021 **approuve à l'unanimité par 8 voix « pour » le compte de gestion 2021**.

2. **Délibération N° 2 :**

Le Conseil Syndical, sous la présidence de Madame DELABY Geneviève, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par Madame Lydia BORDERES, Présidente du SIBEPOVI, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer comme suit :

1. **FONCTIONNEMENT**

Excédent reporté 2020 : **11 212 € et 60 centimes**
Dépenses : **606 091 € et 49 centimes**
Recettes : **664 188 € et 20 centimes**
Excédent : **69 309 € et 31 centimes**

2. **INVESTISSEMENT**

Excédent reporté 2020 : **24 585 €**
Dépenses : **4 844 € et 4 centimes**
Recettes : **1 615 €**
Excédent : **21 355 € et 96 centimes**

TOTAL DES DEUX SECTIONS
Résultat de clôture : Excédent de 90 665 € et 27 centimes

Madame la Présidente ne participant pas au vote et se retirant de la salle de réunion, le Conseil Syndical vote à **7 voix « POUR »** le Compte Administratif 2021.

3. **Délibération N° 3** :

Le Conseil Syndical, statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif 2021 présente un excédent de fonctionnement de 69 309 € et 31 centimes et un excédent d'investissement de 21 355 € et 96 centimes, et après en avoir délibéré, accepte par **8 voix « POUR »** d'affecter :

Au compte 001 (recettes d'investissement) : 21 355.96 €
Au compte 002 (recettes de fonctionnement) : 69 309.31 €

4. **Délibération N°4** :

Madame la présidente présente par chapitre le budget primitif 2022 élaboré par la commission finances :

Total de la section de fonctionnement : **679 310 €**
Dépenses : **668 945 €**
Recettes : **610 000.69 €**
Résultat de fonctionnement reporté (002) : **69 309.31 €**
Total de la section d'investissement : **21 355.96.00 €**
Dépenses : **21 355.96.00 €**
Recettes : **0 €**
Excédent d'investissement reporté (001) : **21 355.96.00 €**

Le Conseil Syndical approuve par **8 voix « pour »** le budget primitif 2022 du SIBEPOVI

Il faudra prévoir des devis pour une grande paroi amovible à l'accueil de loisirs et 2 ordinateurs afin de remplacer le matériel vieillissant.

5. **Délibération N° 5** :

Le Conseil Syndical, arrête le montant des participations communales 2022 à **333 500 euros** à verser au 15 avril 2022 selon le taux de répartition ci-dessous :

COMMUNES	MONTANT PARTICIPATION	TAUX
BERTHECOURT	138 940 €	41.66%
VILLERS ST SEPULCRE	80 578 €	24.16%
PONCHON	63 611 €	19.07%
HEILLES	47 971 €	15.10%
MOUCHY-LE-CHATEL	2 400 €	

Approuve à l'unanimité par **8 voix « POUR »**, la répartition des subventions communales pour 2022.

La commission « finances » doit se réunir pour travailler sur le coût d'un repas.

La délibération concernant la protection sociale complémentaire (accompagnement CDG60) est ajournée. Des délibérations seront à prendre en 2025 sur la Prévoyance et en 2026 concernant la complémentaire Santé.

Points Divers :

- Bilan fait sur les vacances d'Hiver
- Planning des vacances de Printemps : faut-il imposer la journée complète afin d'éviter des sur-effectifs d'animateurs sur la ½ journée.
- Bienvenue au nouveau délégué suppléant sur la commune de Heilles Mme ROUSSELLE Annie.
- Charlène Gennequin quitte le SIBEPOVI au 1er mai 2022. Il faut prévoir un recrutement pour un poste de Directrice.
- Enquête de satisfaction auprès des familles : elle sera lancée après les vacances de Printemps et les résultats seront donnés à la prochaine réunion.
- Vacances d'été : Le Centre est ouvert tout juillet et à compter du 22 août pour la reprise.
- Dans l'hypothèse d'accueillir des déplacés Ukrainiens dans les locaux de l'ancien EHPAD de Berthecourt, des enfants seraient susceptibles d'être scolarisés à Berthecourt.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 20h